



République Française  
Département de la Moselle  
**MAIRIE DE BERLING**  
2, place de l'église  
57370 BERLING  
☐ : 03.87.08.02.34  
[mairie@berling.fr](mailto:mairie@berling.fr)

## Renouvellement des baux de chasse 2024-2033

### COMMUNE DE BERLING

#### Adjudication publique de la chasse communale avis public

L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu :

**A 14 heures**

**Le 8 Janvier 2024**

A la Salle d'activités de Berling

**Lot unique** de 261 ha 54 a 11 ca

**Mise à prix** : 1.400 €

Le cahier des charges de l'adjudication peut être consulté à la Mairie tous les lundis de 16 h 00 à 17 h 30 et les jeudis de 9 h 00 à 11 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 30.

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 6 du cahier des charges communales, en mairie au plus tard le 30 Décembre 2023 (courrier reçu en Mairie – cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers sont rédigés en français.

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui ayant satisfaits aux conditions des articles 6, 7 et 8 du cahier des charges communales, ont été agréées par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative de Chasse.

Fait à Berling, le 9 Novembre 2023

Le Maire : Ernest HAMM